



RCS : BORDEAUX  
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01301  
Numéro SIREN : 395 401 581  
Nom ou dénomination : 2J IMPRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2016 sous le numéro de dépôt 13478

99 1304

## 2J IMPRESSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros  
Siège social : Impasse Rudolf Diesel – 33700 MERIGNAC  
395 401 581 RCS BORDEAUX

\*\*\*

Le 18 JUL. 2016

sous le N°.....13488

**EXTRAIT**  
**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 23 JUIN 2016**

L'an deux mil seize,  
Et le jeudi vingt trois juin,  
A 14 heures,

Les associées de la société 2J IMPRESSION se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société 2J INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Najib BAHOUS, préside la séance en sa qualité de Présidente.

La société ANALYSES CONSEILS TRAVAUX D'EXPERTISE COMPTABLE, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente qui constate que les associées présentes ou représentées possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant ainsi 5.000 actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associées :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associées,
- la copie et l'avis de réception de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2015,

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- .....
- Démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement,
- .....
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associées et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par la Présidente, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de la société ANALYSES CONSEILS TRAVAUX D'EXPERTISE COMPTABLE – A.C.T.E. de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et de la démission de Monsieur Gilles SISSO de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de nommer en remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, démissionnaires :

- en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire :  
la société ACTE AUDIT, dont le siège social est situé 48 avenue de la Libération, 33700 Mérignac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 815 143 268,
- en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :  
M. Gilles SISSO, domicilié 48 avenue de la Libération, 33700 Mérignac,

et ce, pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

.....

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par la Présidente.

  
Pour extrait certifié conforme  
La Présidente

**2J INTERNATIONAL**

**Représentée par Monsieur Najib BAHOUS**